



Entre ordre et chaos.

Le corps biométrique, lieu du politique

Patrick F. Woodtli
Université de Montréal

Le plus profond dans l'homme, c'est la peau.
Valéry 1934:49

L'ambition suprême du bio-pouvoir est de réaliser dans un corps humain la séparation absolue du vivant et du parlant, de la zoè et du bios, du non-homme et de l'homme.
Agamben 1998:155-156

Introduction

La foule défilait d'un pas machinal, « colonie pénitentiaire » hagarde et blême. Ondulant entre les cordes tendues afin de canaliser son flot, elle s'écoulait, immense et compacte, ombre tachant l'aube livide de ce matin de janvier. Parfois, le cri d'un enfant venait brutalement déchirer le silence du gigantesque hall de marbre blanc. Procession interminable de corps hébétés que des officiers assignaient aux guichets vacants – royaumes de tout-puissants Cerbères d'occasion.

Lambda se fit désigner le sien d'un coup de menton. Il hésita, rendu soudainement nerveux à l'idée de se livrer à l'empire de l'arbitraire douanier puis, résolu, il se dirigea vers la cellule indiquée.

L'air rogue, Cerbère le dévisagea avec déplaisir. Se saisissant négligemment de son passeport, il le plaça sur un lecteur optique et consulta les données qui apparaissaient sur son écran. Lambda entendit alors la voix monocorde du molosse lui enjoindre de placer ses deux index sur le scanner fixé sur le comptoir et de présenter son visage à l'œil numérique qui semblait le scruter depuis son arrivée. « – Pour identification biométrique » asséna-t-il sèchement devant l'air interrogateur de Lambda.

Les données collectées, les mains du fonctionnaire des douanes se mirent à danser frénétiquement sur le clavier, ses yeux se plissant sous l'effet de la gravité de la mission. Lambda attendit. Le temps suspendit son vol aux pulsations du silicium. La requête informatique se poursuivit, fouillant les méandres de la mémoire étatique. Lambda retint sa respiration, soudainement oppressé par cet espace confiné, monde entre deux mondes, limbe extraterritorial où – dans l'attente d'un statut en devenir – votre identité se voit mise entre parenthèses.

Les bases de données gouvernementales crachèrent enfin leur verdict. L'écran s'illumina d'un : « Authenticated subject – Access granted ». Lambda respira. L'état kafkaïen se relâcha. Un peu. Les erreurs de référencement d'un préoccupant État d'exception n'en finissant plus de s'étirer lui seront cette fois épargnées. Lambda souffla.

Cerbère releva les yeux, et lui tendit son passeport d'un geste où se lut toute la lassitude du monde. Découvrant une canine où l'affable le disputait à la canaille, il énonça d'une voix fatiguée : « Welcome to America » (Woodtli 2008)¹.

Scénario orwellien, mais dont la matérialisation n'aura que faire des calendes d'un hypothétique futur. Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de deux cent quatre-vingt-trois points d'accès au territoire américain qui se voient équipés du plus grand système biométrique jamais développé à des fins civiles, le programme US-VISIT². Selon une procédure sacrifiant en tous points à la description précitée, il est désormais demandé à tout visiteur étranger entrant ou sortant du sol des États-Unis d'Amérique d'enregistrer ses empreintes digitales³ ainsi qu'une scanographie faciale⁴ pour vérification biométrique. Ce programme, initialement voté par le Congrès en 1996, avait vu sa réalisation repoussée au cours des années subséquentes, les autorités craignant que sa mise en place ne suscite des congestions aux frontières. Les événements de 2001 changèrent la donne, la stratégie de renforcement de la sécurité nationale déployée transformant le projet toujours ajourné en l'un des fers de lance de son action⁵. Loin de se voir toutefois réservés aux fantasmes d'une Amérique en mal d'insularité, des projets similaires fleurissent aujourd'hui en de nombreuses autres parties du monde, à l'instar de la Communauté européenne, heureuse détentrice des systèmes EURODAC⁶, SIS⁷ et

¹ Ce texte est né d'une expérience personnelle de l'auteur.

² Acronyme de United States Visitor and Immigrant Status Indicator Technology.

³ Jusqu'alors limitée aux deux index, cette procédure est actuellement remplacée par la numérisation des dix doigts afin de permettre l'harmonisation du programme avec la base de données d'empreintes digitales du FBI, l'*Integrated Automated Fingerprint Identification System* ou IAFIS. Aujourd'hui [novembre 2007], la grande majorité des bureaux américains dans le monde chargés de l'émission de visas sont déjà équipés des nouveaux lecteurs de numérisation. L'équipement des ports d'entrée situés aux frontières américaines (aéroports, douanes, ports) devrait intervenir selon le *Department of Homeland Security* à partir du 29 novembre 2007 et s'achever dans le courant de l'année 2008 (DHS 2007).

⁴ La photographie numérique du visage, interprétée par un logiciel de reconnaissance biométrique.

⁵ Développé dès 2002 sous le nom de *National Security Entry-Exit Registration System* (NSEERS) puis rebaptisé US-VISIT lors de la création du *Department of Homeland Security* au printemps 2003, ce programme avait pour fonction initiale d'établir un registre national des visiteurs temporaires de nationalité étrangère (soit non candidats à l'immigration) en provenance de 25 pays particuliers, ainsi que de certains visiteurs désignés comme susceptibles de présenter un risque pour la sécurité des États-Unis.

⁶ Base de données répertoriant les empreintes digitales des demandeurs d'asile en Europe et, dans certaines conditions, des étrangers en situation irrégulière. Entrée en vigueur le 15 janvier 2003, EURODAC réunit tous les pays de la Communauté européenne, à l'exception du Danemark (CE 2004; Wikipédia 2007b).

⁷ Instauré en 1995 dans le cadre du projet de suppression des frontières intérieures de l'Union, le *Système d'Information Schengen* (SIS) rassemble en une base de données un ensemble d'informations relatives aux personnes jugées « suspectes » ou « indésirables » sur le sol de la Communauté européenne (délinquants, demandeurs d'asiles ayant vu leur candidature rejetée, etc.). À la suite d'une série de nouvelles propositions déposées par la Commission le 1^{er} juin 2005, un nouveau système devrait voir le jour prochainement, le SIS-II, intégrant notamment l'identifiant biométrique (CE

VIS⁸, ou encore du programme CIS-VISIT⁹ rassemblant les républiques de l'ancien empire soviétique.

Si l'actualité politique consécutive aux attentats du 11 septembre 2001 aura vu l'essentiel de l'attention publique et médiatique se focaliser sur les dispositifs biométriques dédiés à la gestion de l'immigration et des frontières, les possibilités offertes par la biométrie ne se limitent pas à ces domaines exclusifs. S'adaptant à une diversité de besoins remarquable, cette technologie couvre actuellement des domaines aussi variés que l'administration des programmes d'aide sociale¹⁰, la gestion des droits d'accès¹¹, l'industrie du tourisme¹², l'identification de victimes de catastrophes¹³, la gestion des populations déplacées¹⁴, les paiements quotidiens¹⁵, la lutte contre la fraude électorale¹⁶, l'accès aux banques et aux guichets automatiques, ou encore mise en place de nouveaux standards internationaux pour les

2006b, 2006c, 2007b; Wikipédia 2007a).

⁸ L'*European Visa Information System* (EU-VIS) est un projet annoncé pour lutter contre l'immigration illégale et renforcer la sécurité. Il est destiné à lutter contre la fraude documentaire, faciliter les contrôles aux frontières extérieures ainsi que lors des contrôles d'immigration ou de police, contribuer au développement de la politique commune en matière de visas et enfin, lutter contre le terrorisme. La structure d'EU-VIS s'inspire de celle retenue pour le SIS (CE 2006a, 2007a).

⁹ Projet biométrique de reconnaissance faciale, le CIS-VISIT est un programme de lutte antiterroriste et de lutte contre l'immigration illégale destiné à contrôler tous les passagers à destination du Commonwealth of Independent States (CIS) de l'ancienne zone soviétique. Il a été voté par les pays membres en 2004 lors de leur sommet annuel. Le CIS est une alliance entre onze républiques de l'ancien bloc soviétique (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Russie, Tadjikistan, Ukraine et Ouzbékistan. Le Turkménistan dispose d'un statut de membre associé depuis 2005).

¹⁰ Au Texas, un programme d'aide financière aux soins médicaux a instauré depuis 2004 la carte *Medicaid* pour protéger les données médicales des patients et éviter les fraudes. Porteuse des empreintes digitales du sujet, elle permet leur authentification lors de leur consultation (CSI 2005a, 2005b). En Afrique du Sud, un système de délivrance des pensions sociales utilise également l'empreinte digitale sur une carte personnelle dans le but d'authentifier son ayant droit. L'empreinte est contrôlée lors de la délivrance de la pension (CSI 2005a, 2005b).

¹¹ Aux espaces physiques (bureaux, centrales nucléaires, propriétés privées, etc.) et logiques (ordinateurs personnels, réseaux).

¹² De Monaco à Hong Kong en passant par Las Vegas, la biométrie est aujourd'hui implantée dans de nombreux hôtels, remplaçant le traditionnel système de clés pour l'accès aux chambres.

¹³ La biométrie fut utilisée en Thaïlande dans le cadre de l'identification des victimes du Tsunami de 2004. L'ADN ou les empreintes des victimes étaient alors comparées à ceux des familles recherchant un disparu, ainsi qu'aux empreintes du disparu lors de la délivrance de papiers d'identité (CSI 2005a, 2005b).

¹⁴ Le *Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés* (UNHCR) eut recours à la biométrie en 2003 afin de gérer le retour des populations afghanes exilées au Pakistan. Le réfugié enregistrait son iris auprès de l'organisation afin de bénéficier d'une aide au retour. Lors de son arrivée dans son pays d'origine, il était authentifié puis recevait un *care package* consistant en un bon de transport, une aide alimentaire, etc. (CSI 2005a, 2005b).

¹⁵ En Malaise, la « Carte universelle Mykad » enregistre la date et le lieu de naissance de chaque citoyen, son sexe, le nom des parents, l'origine ethnique, la religion, les empreintes digitales, ainsi que les informations médicales. Outre le fait de servir de passeport, la carte Mykad fait office de porte-monnaie électronique (CSI 2005a, 2005b).

¹⁶ Le gouvernement ougandais a choisi en 2001 une solution de reconnaissance faciale (Viisage) afin de lutter contre la fraude électorale (Brömme 2002:12).

documents de voyage¹⁷. Avec des ratios de croissance des plus remarquables¹⁸, cette technologie est passée d'une position encore récemment marginale à une situation où la pléthore de ses applications se voit proportionnelle à leur diversité, se positionnant progressivement comme acteur privilégié d'un nombre grandissant de secteurs de la vie sociale.

Bien que les dispositifs de sécurité biométriques n'aient pas attendu l'effondrement des tours jumelles pour effectuer leur progressive pénétration du corps social, ils bénéficieront cependant grandement des conséquences qui en découlèrent. Au nom de la guerre entreprise contre l'hydre terroriste – ce nouvel ennemi réticulaire du puissant Occident – la biométrie se verra intronisée au nombre des technologies phares supposées redéfinir la sécurité et restaurer la confiance citoyennes d'un monde au visage transformé. En 2005, le fondateur et Secrétaire du *Department of Homeland Security* (DHS) affirmait ainsi de façon on ne peut plus emblématique¹⁹ : « Biometrics and RFID will make us safer » (Wasserman 2005).

Recomposant le périmètre d'accès au temple, la biométrie se pose donc comme un élément incontournable de cette redéfinition de l'architecture de la *polis* à laquelle l'intensification des technologies de surveillance et de contrôle se voit pleinement convoquée. Avec l'adoption en mai 2003 par l'*Organisation de l'aviation civile internationale* (OACI)²⁰ d'une nouvelle génération de passeports intégrant l'identifiant biométrique, cette technologie franchissait un pas supplémentaire en quittant le giron des initiatives nationales pour acquérir le statut de standard identificatoire planétaire. Le corps humain, numérisé de frais, ouvrait alors la porte à ce qu'il serait convenu d'appeler « l'ère des "bio-maîtres" ».

Si la corporéité de l'homme a toujours fait du monde la mesure de son expérience (Le Breton 2006:24), l'heure est aujourd'hui à l'utilisation politique de ses mesures. Investi de part en part par le pouvoir, le corps se voit alors transformé en facteur de risque et de prédiction de la dangerosité, déterminant le droit d'accès d'un individu à un espace ou à un service requis. Objectivé dans un processus réduisant l'identité à sa part strictement biologique, mission lui est assignée de transmettre sa vérité sur le sujet au nom de l'ordre et de la sécurité.

L'apparition de ces nouveaux mediums d'identification – technologies

¹⁷ Voir *infra*.

¹⁸ Selon les estimations de l'*International Biometric Group* (IBG), le secteur de la biométrie affiche des taux de croissance annuels d'environ 40 % (IBG 2007).

¹⁹ Tom Ridge fit cette déclaration au cours de la troisième conférence annuelle du *RFID Journal's* donnée à Chicago les 10-11-12 avril 2005. RFID est l'acronyme de *Radio Frequency Identification System*, ou *Identification par ondes radio*. Voir Woodtli (2007).

²⁰ L'OACI – ou ICAO en anglais – est une agence spécialisée de l'ONU chargé de l'établissement de standards internationaux relatifs aux transports aéronautiques civils. L'OACI fut créé le 7 décembre 1944 à Chicago à l'incitation des États-Unis, se donnant pour tâche « la coopération internationale et le maximum d'uniformité dans les réglementations et les normes, ainsi que les procédures et les structures de l'aviation civile » (OACI 2007). C'est elle qui fixe notamment les normes techniques des passeports. Elle compte aujourd'hui 190 États membres.

de transcodage du biologique en patrons d'information numériques – s'accompagne également d'un ensemble de discours et de représentations de la corporéité spécifiques, imaginaire dédié dont il conviendra de dégager quelques-uns des traits constitutifs. En un temps où le biologique se voit transformé par l'actualité en vecteur de légitimité sociale et politique, nous proposons une réflexion autour du corps biométrique envisagé comme objet d'investissement politique. Nous effectuerons celle-ci en trois étapes : une première partie s'attachera à définir et à contextualiser la technologie biométrique; une seconde évoquera très succinctement les liens ténus liant respectivement corps et pouvoir, rappelant notamment la dimension politique du premier de ces deux termes; enfin, la troisième et dernière partie de cet article traitera de quelques implications découlant de l'investissement actuel du corps par l'agent biométrique, occasion d'une accointance particulière entre corporéité et politique.

Biométrie, combien de divisions?

Si la biométrie est aujourd'hui l'un des enfants bénis de la culture *high-tech*, ses principes fondamentaux n'en plongent pas moins leurs racines dans une histoire aussi ancienne que celle du genre humain, les interactions entre membres de la même espèce faisant largement appel aux procédés constitutifs de cette discipline. Notion dérivée des termes grecs βίος (*bios* ou vie) et μέτρον (*métron* ou mesure, évaluation), la biométrie est *stricto sensu* le domaine de la biologie ayant recours aux méthodes quantitatives pour l'étude des phénomènes biologiques. Utilisée en paléanthropologie ou en anthropométrie, elle est notamment appliquée à « l'étude mathématique des variations biologiques à l'intérieur d'un groupe déterminé » (CLUSIF 2003).

Aujourd'hui, le terme réfère également à l'ensemble des techniques automatiques de mesure et d'identification basées sur la reconnaissance des caractéristiques individuelles, cette acception anglicisée du terme « biométrie » s'étant progressivement imposée en lieu et place de la notion francophone d'« anthropométrie »²¹ (la mesure des éléments de l'homme). Sur cette base, la biométrie peut être définie comme la discipline ayant pour objet l'identification, l'authentification²² et le repérage des individus à partir de leurs caractéristiques physiologiques et comportementales, et par extension comme la technique consistant à « transformer » les caractéristiques biologiques, génétiques et comportementales d'un individu en une empreinte ou code numérique.

²¹ Le terme anglais exact correspondant au français « anthropométrie » est *biometry* ou *biometrics* (CLUSIF 2003).

²² L'industrie biométrique distingue deux processus distincts : 1. L'*identification* d'une personne, soit le procédé qui vise à reconnaître une personne parmi d'autres, ce qui implique la création d'une base de données destinée à la création des identifiants biométriques d'une population; 2. L'*authentification*, soit la vérification d'une donnée préalablement enregistrée sur un support (passport, carte d'accès, etc.) avec celle que la personne présente au moment de la vérification (empreinte digitale, iris, pupille, etc.). Dans ce cas, il n'y a pas création de base de données. Si l'authentification est une procédure indissociable de toute vérification biométrique, l'identification se révélera en revanche facultative (CSI 2005).

Les systèmes de contrôle biométriques se classent selon les variables, ou « identifiants », sur lesquels ils portent : 1) L'analyse physiologique, soit la morphologie (empreintes digitales, empreintes palmaires, rétine, iris, forme du visage, analyse du système veineux, etc.) ou la biologie (ADN, sang, urine, ou encore odeur); 2) L'analyse comportementale (voix, dynamique de la signature, démarche ou encore dynamique de la frappe au clavier).

Actuellement intégré de façon croissante dans nombre de procédures d'identification et de reconnaissance quotidiennes des individus, le recours régulier aux identifiants biologiques et comportementaux à des fins de reconnaissance et de légitimation existait cependant bien avant qu'il ne soit appuyé par les technologies numériques actuelles. L'utilisation des empreintes digitales à des fins commerciales fut par exemple attestée tant à Babylone (vers 500 ans av. J.-C.), que dans la Chine ancienne où les traces digitales étaient utilisées pour l'identification de certains scellés (VI^e siècle apr. J.-C.), alors que les marchands égyptiens se servaient du recensement des caractéristiques physiologiques pour différencier les négociants étrangers connus et dignes de confiance des nouveaux marchands non encore éprouvés (McMahon 2005; NSTC 2006:1-2).

L'identification biométrique franchira une nouvelle étape à la fin du XIX^e siècle avec la naissance et l'entrée de la discipline au service de l'État par l'entremise de la criminologie. Si la Renaissance marque le début des mesures d'enregistrement identitaire à un niveau étatique, le développement des État-Nations accompagnant l'entrée des sociétés occidentales dans la modernité parachèvera le processus. L'irruption de nouvelles forces dans le paysage historique de l'époque (urbanisation, flux migratoires, mobilité spatiale et anonymats grandissants, etc.) entraînera alors des besoins de gestion et de contrôle des identités accrus, exigences de rationalisation inaugurant la naissance d'une succession de procédures d'identification à la systématisation et à la centralisation croissantes (Garfinkel 2000; Giddens 1990; Lyon 2003:27; Van der Ploeg 1999). Cette cartographie d'un monde à la complexification grandissante, la biométrie y contribuera initialement par le fichage des populations criminelles récidivistes, permise dès la fin du XIX^e siècle grâce aux travaux fondateurs du Français Alphonse Bertillon²³ et de son contemporain britannique Sir Francis Galton²⁴. Pères de systèmes de classification anthropométrique respectivement basés sur les mesures du corps et les empreintes digitales, leurs recherches arrimeront la biométrie au giron des technologies policières

²³ Le criminologiste Alphonse Bertillon (1853-1914) fut à l'origine d'une méthode d'identification destinée aux criminels récidivistes. Présentée en 1882 sous le nom d'anthropométrie judiciaire, mais ultérieurement renommée « bertillonage » ou « système Bertillon », cette méthode fut conçue comme un procédé d'identification basé sur les mensurations osseuses et l'enregistrement des signes particuliers du délinquant (stature, poids, etc.).

²⁴ À la suite des travaux de l'anatomiste tchèque Johan E. Purkinje qui découvrit en 1823 que les empreintes digitales pouvaient être utilisées à des fins d'identification individuelle, Sir Francis Galton (1822-1911) publie en 1892 son ouvrage *Finger prints* établissant « l'unicité et la permanence des figures cutanées » (Wikipédia 2007c). Les empreintes digitales, dont il définit les principaux types de dessins, remplaceront la méthode anthropométrique de Bertillon pour l'identification judiciaire.

de l'État wébérien, dans un mouvement allant de la circonscription des mondes interlopes au « bertillonnage » gracieusement généralisé.

Entrée dans le champ institutionnel à la fin du XIXe siècle, l'identification biométrique franchira un nouveau pas important dans le dernier quart du XXe siècle, lors de l'apparition des premiers systèmes de traitement des identifiants entièrement automatisés. Les premiers prototypes basés sur l'analyse des empreintes digitales apparaissent dans le milieu des années 1970, évolution qui ne tardera pas à être suivie par l'apparition sur le marché des premiers produits commerciaux²⁵. Tout d'abord utilisée dans des applications de type contrôle d'accès ou gestion des horaires, les progrès effectués au cours des années 1990 en matière informatique offriront une expansion sans précédent de cette technologie. D'applications initialement restreintes, la biométrie démultipliera très vite ses champs d'expertise : des centaines de dispositifs feront dans un premier temps leur apparition au cœur des centres de haute-sécurité²⁶, les évolutions techniques jointes à la baisse drastique des coûts permettant par la suite des applications de plus en plus diversifiées en une configuration historique voyant l'identifiant biologique s'offrir progressivement en tant qu'« opérateur de confiance » privilégié.

Favorisée par une culture du contrôle dynamisée par les changements structurels vécus par la société au cours des dernières décennies du XXe siècle – restructuration économique, démantèlement de l'État-providence, nouvelles opportunités criminelles, etc. (Garland 2001; Lyon 2003:26-27) –, l'usage de la biométrie s'étendit. Croissance des communications et des flux planétaires (humains, financiers, marchandises), lutte contre le crime et la fraude financière, usurpation identitaire, démultiplication des codes d'accès, rationalisation des coûts et de la gestion, prévention de la menace terroriste furent enfin autant d'arguments venant servir à l'horizon du millénaire naissant la cause du recours aux identifiants du corps humain.

Les attentats du 11 septembre 2001 viendront marquer un nouveau tournant de l'histoire de la biométrie, la *War on Terror* initiée par l'administration Bush entraînant une survenue massive de cette technologie dans l'arène de la gestion étatique. Combinant ses bénéfices de gestion de la multitude dans un espace ouvert à un climat d'inquiétude, la biométrie s'impose alors comme nouvelle gardienne de l'ordre. Différant des pratiques identificatoires précédentes, les dispositifs biométriques viendront assurer une gestion des populations effectuée de façon automatisée, la donne biologique s'offrant comme relais de la rationalité informatique. Avec la configuration politique induite par la guerre au terrorisme, le début du XXIe siècle inaugure ainsi un phénomène que l'on pourrait qualifier de « bertillonnage du citoyen lambda ».

²⁵ Le premier dispositif biométrique à avoir été introduit à des fins commerciales le fut à Shearson Hamil, Wall Street, au milieu des années 1970. Il s'agissait d'une application destinée à mesurer la longueur du doigt des utilisateurs dans un but de contrôle des horaires (Bowman 2000:1).

²⁶ Tels que ceux sous la responsabilité de *Western Electric*, de la *Naval Intelligence* ou encore du *Department of Energy* par exemple (Bowman 2000:1).

Point d'orgue d'une trajectoire remarquable, la biométrie quittera enfin le giron des initiatives gouvernementales pour se voir consacrée au titre de standard identificatoire planétaire. Le 28 mai 2003, l'*Organisation de l'aviation civile internationale* adoptait un plan consistant à intégrer l'identification biométrique dans les passeports et autres documents de voyage lisibles en machine (MRTDs)²⁷. La reconnaissance faciale était alors reconnue comme norme biométrique pour tout document de voyage international, l'identification par l'iris et l'identification par empreintes digitales étant proposées au titre de mesures annexes mais non obligatoires. Remplaçant la procédure de vérification sur présentation d'un document photographique constituant l'usage jusqu'alors en vigueur, l'adoption de ce standard inaugurerait la naissance d'une ère nouvelle des mesures de sécurité aéroportuaires et douanières, dorénavant basée sur la comparaison automatisée des traits et des caractéristiques du visage. L'adoption de normes communes fut également décidée pour les puces informatiques appelées à être désormais intégrées à tout document de voyage – passeports, visas, cartes d'identités – afin de stocker les identifiants biométriques de leur porteur²⁸.

Aujourd'hui, les principales applications des technologies biométriques se retrouvent dans trois grands champs d'expertise : 1) L'identification judiciaire (systèmes informatisés d'empreintes digitales ou génétiques à échelle nationale); 2) La gestion des titres délivrés par la puissance publique (gestion de l'identité des citoyens, des prestations sociales, des titres délivrés aux étrangers, ainsi que des procédures électorales); 3) La gestion des accès physiques ou logiques (zones hautement sécurisées; entreprises; micro-ordinateurs et ressources logiques; sésames bancaires, hôteliers et sportifs; contrôle des horaires de travail du personnel; contrôle des prisons, etc.).

Le corps, miroir de la société et lieu du politique

De Platon à Foucault, un apparemment structurel traverse de sa rémanence le ciel des idées occidentales, rappelant l'étroite contexture à laquelle les Moires destinèrent dès leur naissance corporalité et politique. Axe du rapport au monde, le corps se fait aussi axe de la relation au pouvoir, médiateur entre les énergies visibles et invisibles, opérateur politique de prédilection.

À la suite des travaux de Marcel Mauss sur *Les Techniques du Corps* (1934) et de ceux de Claude Lévi-Strauss sur le symbolisme²⁹, Mary Douglas faisait du corps le « modèle par excellence de tout système fini » (Douglas 1992:131), y voyant non moins qu'un parfait symbole de la société, reproduisant « à petite échelle [d]es pouvoirs et [d]es dangers qu'on attribue à la structure sociale » (*ibid.*). Cet

²⁷ Machine Readable Travel Documents.

²⁸ Si la reconnaissance faciale fut reconnue comme identifiant biométrique standard au niveau international, le choix de l'intégration d'autres identifiants dans les documents de voyage fut une décision laissée à la pleine et entière liberté de chaque État.

²⁹ Les structures élémentaires de la parenté (1949), *Anthropologie structurale* (1968[1959]).

isomorphisme entre la structure organique de l'homme et celle de sa communauté, l'épistémè de la pensée occidentale l'illustra dès sa genèse en élevant le corps au rang de métaphore organisationnelle (Brohm 1975:15; Ceyhan 2006b), entremêlant par-là les tissus biologiques et politiques en des écheveaux étroits. Déjà, Platon réunissait-il le cosmique, le *soma* et la *polis* en une correspondance tripartite faisant du second de ces termes le lieu d'exercice du gouvernement des hommes, l'apprentissage de l'art politique exigeant pour sa part l'étude préalable des lois du cosmos et du corps³⁰. Repris par Aristote, cet appariement entre corps biologique et corps social le sera également par Hobbes et sa conception anthropomorphe de l'État moderne (Lamoureux 2007:249). Développant dans le *Corps politique* ainsi que dans son Introduction au *Léviathan*³¹ différents parallèles entre l'État et le corps de l'homme, il érigea ce dernier en modèle de l'institution étatique, forgeant alors l'expression de « corps politique ».

Cette communauté de destin entre corps et politique se verra diversement illustrée dès le milieu du XX^e siècle, l'entrée désormais explicite de la thématique du corps dans le registre épistémologique des sciences sociales³² consacrant alors son herméneutique sur l'autel de nouvelles perspectives³³. Longtemps oublié, si ce n'est franchement évacué³⁴, le retour d'un corps volontiers refoulé se faisait alors symptôme « d'un profond changement politique en cours » (Brohm 1975:92).

L'étude du corps et de son inscription historico-politique trouveront dans la naissance et les développements d'une anthropologie politique de fructueux horizons. Déjà, les travaux fondateurs d'Evans-Pritchard et de M. Fortes (1940) posaient la façon dont les pratiques sociales du pouvoir se constituent par le truchement des corps. À leur suite, d'autres contribueront à rendre d'évidence le recours au corps et ses techniques dans l'instauration et la conservation du pouvoir, à l'instar de Georges Balandier révélant par le prisme des sociétés africaines³⁵ la conception d'un corps vu comme « instrument d'incorporation, de constitution, ou de contestation du pouvoir politique » (Poirée 2006:389). L'étude des sociétés occidentales sera quant à elle l'occasion d'autres célèbres enquêtes, telle que la désormais classique

³⁰ Voir le *Timée* (1992). Nous sommes redevables à Ayse Ceyhan et à son excellent article « Enjeux d'identification et de surveillance à l'heure de la biométrie » (Ceyhan 2006b) pour la référence faite au corps comme métaphore du lien politique. Nous lui devons également les références faites à l'Antiquité ainsi qu'à Hobbes.

³¹ Voir le *Corps politique*, 1^{ère} partie, chapitre VI, § VIII; le *Léviathan*, Introduction, texte n° XX.

³² Pour une anthropologie du corps à l'époque moderne, on se référera à l'ouvrage de David Le Breton, *Anthropologie du corps et modernité* (1990).

³³ David Le Breton mentionne à ce titre dans un article consacré à l'anthropologie du corps : « La fin des années soixante voit logiquement s'affirmer sur un mode systématique des approches qui prennent en considération sous des angles divers les modalités physiques de la relation de l'acteur au milieu social et culturel qui l'enveloppe. Le corps fait alors une entrée royale dans le questionnement des sciences sociales » (Le Breton 2006:25).

³⁴ Jean-Marie Brohm écrit ainsi : « Toutes les théories traditionnelles de la politique ont occulté la racine corporelle du pouvoir. Tandis que les théories du corps sont apolitiques, les théories politiques sont acorporelles » (Brohm 1975:92).

³⁵ On se référera par exemple aux ouvrages *Le Pouvoir sur scènes* (1980) et *Le Détour. Pouvoir et modernité* (1985).

ethnographie effectuée sur la sorcellerie dans le Bocage mayennais par Jeanne Favret-Saada (1977), magistrale analyse des rapports respectifs entretenus entre pouvoir et corporité.

Après avoir été successivement appréhendé comme objet de classification biologique (Linné, Buffon, Blumenbach, Morton) puis dans la diversité socioculturelle de ses manifestations (Boas, Van Gennep, Mauss, Mead, Benedict, Malinowski, Douglas, Turner, etc.), le corps humain désormais entendu comme lieu d'investissement du pouvoir et vecteur d'expression du politique amorçait une nouvelle étape de son histoire épistémologique. Quelques deux cents ans après les travaux de Blumenbach, cette spécialisation tardive de l'anthropologie relevait l'importance du corps comme lieu de structuration de la communauté. Tribut versé par les sciences sociales à ce « miroir de la société » (Luc de Heusch 1992:9) trop longtemps négligé par la théorie politique, les études de terrain établissaient le travail essentiel des rites, pratiques et techniques sociales « sur le corps politique par le moyen terme symbolique du corps physique » (Douglas 1992:143).

Diversement décliné, ce paradigme d'un corps « possédé par le politique » trouvera peut-être dans la théorie du biopouvoir foucauldien son acmé, matrice d'intelligibilité de la modernité faisant du corps le lieu même de l'exercice du pouvoir politique³⁶ ou – selon les termes de Jacques Rancière – le « mode propre de la subjectivation politique » (Mihahi 2004). Karl Marx avait envisagé le rôle du travail de production capitaliste comme une entreprise de déconstruction maîtrisée du corps du travailleur sous-tendue par les calculs d'optimisation et de rentabilité. Le corps du travailleur devenait alors le produit d'un façonnage organisé et systématique, et non le résultat indirect et involontaire des rapports sociaux. Reprenant cette analyse à son compte, Michel Foucault étendra la conception marxienne qui s'appliquait initialement aux seules relations salariales pour l'inscrire dans le faisceau des relations de pouvoir caractéristiques de la modernité et de sa rationalité libérale. Envisageant selon la formule de Jean-Marie Brohm les corps comme de « micro-organisations politiques » (Dostie 1988:115), Foucault fera de leur ordonnance le chiffre même de l'exercice du pouvoir.

Avec *Surveiller et punir* (1975), projet d'une véritable économie politique du corps, le récipiendaire de la chaire d'Histoire des systèmes de pensée du *Collège de France* investira comme axe de travail l'analyse des nouvelles formes de domination émergeant conjointement à la première phase d'accumulation capitaliste³⁷ (Foucault 1975:160). Au cœur d'une vaste réflexion portant sur les technologies politiques assurant au pouvoir l'assujettissement et le contrôle fonctionnels des corps (les disciplines) et des populations (la biopolitique), la pensée foucauldienne consacre alors cette idée d'un corps vu comme « objet et

³⁶ Michel Foucault affirmait : « Le contrôle de la société sur les individus ne s'effectue pas seulement à travers la conscience ou l'idéologie, mais aussi dans le corps et avec le corps. Pour la société capitaliste, c'est le biopolitique qui compte le plus, le biologique, le somatique, le corporel » (Foucault 1994:310).

³⁷ Foucault se réfère habituellement à l'Ancien Régime et à la période classique de l'histoire française pour illustrer l'apparition de la disciplinarité (Hardt et Negri 2000:48).

cible de pouvoir ». En une magistrale interprétation du système d'assujettissement et de domination auquel les Lumières donnent le jour, il dépeindra l'entrée des sociétés occidentales dans la modernité comme indissociable d'un processus d'« étatisation du biologique », nouvelle configuration du pouvoir appelant dès lors l'instrumentalisation politique de ce dernier (Foucault 1976:186).

La biologie comme facteur de prévisibilité et de certitude

En faisant de la « prise des corps » le *cogito* de sa cratologie, Michel Foucault consacrait le soubassement corporel du pouvoir, médiation nécessaire de toute domination. Le pouvoir se mue alors en technologie politique des corps, puissant ordonnancement investissant ses sujets afin d'en réaliser l'emprise.

Si l'entrée des sociétés occidentales dans la modernité signe celle de « la vie dans l'histoire », alors la pénétration biométrique des corps et leur codification en données numériques vient-elle peut-être parachever ce processus d'investissement de l'enceinte du sujet par le pouvoir. Non seulement les possibilités de traçabilité individuelle ouvertes par ce nouveau quadrillage se révèlent-elles désormais sans équivalent préalable, mais encore ces nouveaux dispositifs de gestion des corps permettent-ils de se rappeler au bon souvenir de sujets d'autant plus disciplinés que maintenus sous « inspection biométrique » permanente : à la douane certes, mais également à leur banque, à leur école, à leur lieu de travail, à leur centre de sport, à leur pharmacie, à la porte de leur domicile, etc. Dangerosité potentielle, mais aussi misère, illégalité, oisiveté, bref toutes les formes de la déshérence sociale et politique se voient dès lors susceptibles d'être notifiées aux *check points* de la « modernité liquide » (Bauman 2000).

Le projet mécaniste avait fait des mathématiques la clef d'intelligibilité du grand livre du monde (Le Breton 1990:72), principe que le biologique comme chiffre social et politique du sujet vient parachever. Cet investissement du capital biologique par l'agent biométrique transforme alors le corps mesurable en lieu de marquage du pouvoir, désormais mué en vecteur de classification sociale et politique. Point d'Archimède d'une nouvelle infrastructure techno-sécuritaire prenant appui sur l'essentialisation biologique de l'identité, il se fait bastion ultime de l'identité du particulier et de la sécurité de la collectivité. Sur fond de gestion des flux et de lutte déclarée à un ennemi réticulaire, la biométrie – désormais appliquée à l'ensemble du « cheptel » humain – institue le corps au titre de nouvelle *lingua franca* planétaire, tribut versé à cette armature sécuritaire aujourd'hui constitutive du champ des relations internationales.

Entrés dans l'arène de notre modernité pour le compte de l'identification criminelle, les systèmes biométriques entament aujourd'hui une nouvelle étape de leur carrière de gardien de l'ordre social. Autrefois estampilles de l'infamie, appliqués au strict étiquetage de quelques bêtes jugées déviantes, ils se muent en outils de contrôle

global par des imaginaires politiques revitalisés à l'horizon de nouvelles altérités. L'enregistrement des identifiants biométriques tels qu'empreintes digitales n'intervient plus alors au titre de mesure du droit criminel, mais bien comme procédure de gestion quotidienne, se normalisant ainsi en mesures courantes et banalisées.

Dans un article consacré au corps criminel, Sylvie Châles-Courtine rappelait que « le désordre diffus qu'introduit le crime ainsi que l'inconnu et l'incontrôlable que représente le criminel dans la rationalité sociale tentent de prendre du sens, à différentes époques et sous différentes formes, dans la matérialité féconde du corps » (Châles-Courtine 2006:106). Cette forme de ritualisation du désordre s'expliquera d'autant plus aisément que la moralité fut toujours soupçonnée d'entretenir des liens étroits avec la corporité, tenant à ce titre une place centrale dans le discours tenu sur les déviants. Lieu d'ancrage de la nature profonde de l'individu, le corps fut de tout temps perçu comme le dépositaire de la vérité du sujet, la chair se faisant dès lors reflet de son essence. Diversement exprimé, la sensibilité à cette concordance zèbre l'histoire occidentale – de Platon à Panofsky, en passant par Leibniz³⁸ –, la phrénologie de Gall ou les tentatives de Cesare Lombroso³⁹ n'en constituant que quelques uns parmi les nombreux avatars.

Aujourd'hui, les principes lombrosiens qui accompagnèrent la mise en place des systèmes d'identification criminels au crépuscule du XIX^e siècle se voient relégués dans l'ombre, les diverses tentatives visant à ancrer le comportement criminel dans un substrat biologique s'étant jusqu'alors révélées vaines et volontiers catastrophiques. Si le corps n'est aujourd'hui plus envisagé comme le lieu d'expression manifeste d'une déficience de la sociabilité, la proposition voulant que le risque et le danger puissent être extraits du corps pourraient en revanche constituer l'éventuel soubassement fantasmatique des importants investissements actuellement consentis dans les technologies de profilage et d'identification. L'ancestrale équation de *L'Uomo Delinquente* de Lombroso se verrait alors réactivée, institutionnalisant la recherche des signes du corps comme facteurs de prévisibilité comportementale. En une inversion historique vengeresse, les dispositifs d'identification biométriques consacrerait alors le corps comme foyer des indices permettant au pouvoir de « déchiffrer l'intériorité et mettre à jour la face cachée de l'inquiétante étrangeté criminelle » (Châles-Courtine *Ibid.*), confirmant le substrat biologique comme medium de détection de ce « vivant de valeur négative » dont parlait Canguilhem. Le vieux spiritualisme, déculotté, se verrait alors obligé de jurer allégeance aux épiphénomènes d'hier, désormais coiffés de la couronne impériale.

À une heure où la généralisation des technologies biométriques

³⁸ L'âme étant pour Leibniz l'entéléchie du corps, elle lui donne son fondement véritable. Voir Leibniz (1954[1714]:108-109).

³⁹ Médecin militaire et professeur de médecine légale italien, Cesare Lombroso (1835-1909) approfondit les recherches en matière d'anthropologie liées aux questions de criminalité. Convaincu du caractère inné de la criminalité, il pensait pouvoir la déduire des caractéristiques physiques. Il publie en 1876 *L'Uomo Delinquente* (l'Homme délinquant) et en 1899 *Le Crime, causes et remèdes*.

s'effectue à un niveau étatique, on constatera la forte aversion suscitée chez nombre de représentants de la société civile, les conséquences entraînées par leur recours sur la définition de l'identité du sujet n'y étant probablement pas étrangères. À la différence des définitions dynamiques de l'identité voyant celle-ci comme un processus évolutif résultant de la somme de plusieurs strates ou dimensions constitutives de l'individu (physiques, psychiques, socioculturelles, etc.), l'identité biométrique vise à la circonscription des caractères objectifs, pérennes et uniques du sujet (empreintes digitales, forme de l'iris, ADN, etc.) – le code génétique de l'individu représentant peut-être ici la forme archétypique de cette logique identitaire. Soucieuse de pouvoir établir sa définition de l'individu sur des critères immuables, la biométrie capitalise ainsi sur le donné « permanent » de celui-ci à l'inverse de la dimension perpétuellement « changeante » du Soi dans son rapport au monde et à l'Autre (Ceyhan 2006), magma d'éléments historiquement et socialement produits. D'une certaine manière, quoi de plus légitime de la part d'une instance administrative ayant le recensement et l'identification de ses sujets pour mandat que de baser ses pratiques sur les caractéristiques les plus pérennes – et donc les plus fiables – à disposition? De même, quoi de vraiment nouveau par rapport aux logiques étatiques jusqu'alors en vigueur?

À l'inverse des techniques précédemment utilisées par l'État, ce grand centralisateur des corps, les procédés d'identification biométrique se caractérisent par trois évolutions. Alors que le corps humain a toujours fait office de vecteur d'identification, le premier des changements d'importance entraînés par la généralisation des technologies biométriques consiste en ce que leurs procédures automatisées, ultra-rapides et aux résultats communicables à une échelle planétaire réduisent drastiquement toute possibilité de négociation et, de fait, de résistance. Ainsi que le mentionnait Katja Frantz Aas reprenant une expression de Jonathan Simon, la biométrie appartient aux technologies figurant des « pouvoirs sans discours »⁴⁰, l'information obtenue par son entremise étant « brute, objective, neutre, sans ambiguïté »⁴¹, ne requérant de fait aucune explication complémentaire, traduction d'une culture à une autre, ou besoin d'explication afférente (Aas 2006:150). La donne fondamentale de l'identifiant biométrique est qu'il peut en effet être compris par toute personne ou ordinateur dans le monde, par-delà les barrières géographiques, culturelles, ethniques et linguistiques.

En faisant de la peau le lieu de la profondeur du sujet (Valéry 1934:49), la seconde évolution consiste en ce que le processus d'encodage du vivant en patrons d'information numériques a peut-être ceci de problématique qu'il le vide de toute sa part symbolique au bénéfice d'un corps-objet instrumentalisable à souhait. Réduisant l'identité à ses marqueurs biologiques objectivés en séries numériques, le voilà en quelque sorte retiré de l'histoire. Dès lors, ainsi que le faisait remarquer David Le Breton, « la condition humaine n'est plus envisagée comme création de sens, là où indifféremment une formule chimique,

⁴⁰ Des « *power without narrative* » dans le texte original.

⁴¹ À l'instar des procédés relevant du décodage génétique, des rayons X, ou des tests de dépistage de drogue.

une équation, un code génétique, une impulsion électrique ou un conditionnement permettent d'en faire l'économie » (Le Breton 1990:258). Annulé dans sa dimension politique au bénéfice d'une pure réalité animale, le sujet consacre alors ce processus décrit par Agamben d'une production exclusive de la « vie nue » (la *zôê*) (1997), au détriment de toute inscription dans l'histoire (le *bios*)⁴². Quoi de plus paradigmatique à ce titre que le cas d'un individu sommé de fournir ses identifiants biométriques comme condition *sine qua non* d'un passage de frontière, équation faisant de la reconnaissance de sa « biologie » par le système le prérequis de son acceptation. Ceci dit, ainsi que le rappelle Ayse Ceyhan, la rationalité sous-tendant l'instauration de dispositifs biométriques consiste en l'assignation d'une identité qui se passe de la médiation de tout tiers – l'individu ou la société –, « afin d'établir un système rationnel de reconnaissance des identités basé sur des paramètres inchangeables et objectifs » (Ceyhan 2006b), ce que Giorgio Agamben nommait pour sa part la production d'un « body without words » (Agamben 2004:168).

En proie à un processus de dissolution des formes traditionnelles d'encadrement du social, l'Occident de la modernité avancée trouve peut-être dans le substrat biologique les certitudes identitaires qu'un monde aux appartenances liquéfiées ne lui offre plus, consacrant alors le triomphe d'une vision essentialiste du corps dont on aurait trop promptement fêté la mise à ban. Vertiges d'un *self* se reflétant dans l'abîme, l'attrait actuel pour la génétique et la biologie dans la définition identitaire se poseraient alors selon le sociologue Claude Dubar comme le symptôme de la recherche d'un « socle stable » dans la définition du Soi (Dubar 2005:4). David Le Breton faisait du corps « la trace la plus tangible du sujet, dès lors que se distendent la trame symbolique et les liens qui le rattachaient aux membres de sa communauté » (Le Breton 1990:159). Le procès d'individualisation qui marque progressivement l'évolution des sociétés occidentales joint au processus de désymbolisation aboutit alors ultimement à une société atomisée, trouvant sa contrepartie dans un corps refuge, ultime lieu de la certitude. La question est indubitablement fort complexe, qui mériterait un traitement plus détaillé. Reconnaissons pour l'heure au corps – ce marqueur fort de la contemporanéité – d'avoir triomphé de son ancien passif de « négativité » au profit d'une « positivité » nouvelle (Baudrillard 1972:101), dû-t-il éventuellement payer l'acquisition de la plus grande liberté de mouvement qui l'accompagne par une intensification du contrôle.

Conclusion

Georges Balandier disait du traitement politique du corps qu'il était ce lieu de l'anthropologie où « l'histoire présente devient le véritable

⁴² Relevant dans le cadre de ses travaux sur la biopolitique foucauldienne la démarcation autrefois clairement affirmée entre corps biologique et corps politique – la maison propre au monde antique étant en effet le lieu du déploiement de « l'homme comme simple vivant » (la *zôê*) alors que la cité était celle du sujet politique (le *bios*) –, Giorgio Agamben montrera comment l'introduction de la *zôê* au sein de la sphère publique est à voir comme une marque caractéristique de la modernité, marque fondatrice de la biopolitique.

révélateur de la réalité sociale » (Balandier 1986:13; Fassin 2002). À l'heure où les nouvelles technologies se voient convoquées au banquet de nouvelles radicalités politiques, la biométrie vient peut-être se poser comme une illustration particulièrement éloquente de cette thèse. Réifiant la réalité biologique du sujet, elle se ferait ainsi le signe des transformations d'un politique glissant vers de nouveaux horizons, prodrome de paysages restant à préciser. Conformément au canevas de Giorgio Agamben qui faisait de la réduction du *bios* au *zoé* l'essence même de la souveraineté moderne, on ne verrait alors dans cette puissante forme de contrôle rien de moins qu'un éclatant symptôme de cette réduction grandissante de l'identité individuelle à l'espace de la vie nue; une vie dont Ciprian Mihahi annonçait avec Foucault la capacité de résistance « aux assauts du Pouvoir » comme inversement proportionnelle (Mihahi 2004).

Technologie à qui se voit dévolue la tâche d'articuler les savoirs et pouvoirs du moment en de nouvelles alchimies, la biométrie se conçoit aujourd'hui comme pièce maîtresse de ces dispositifs contemporains agençant l'*anthropos* du XXI^e siècle en des figures inédites, ce dont les quelques hoquets politiques actuels se font bien volontiers les hérauts. Longtemps chasse gardée des approches biologiques et criminologiques, sa récente « entrée en politique » la voit dorénavant placée au cœur de l'échiquier des sciences sociales, concile d'une diversité épistémologique assignant l'anthropologie à la tâche de nouveaux déchiffrages. Forte de son aptitude si souvent démontrée à ouvrir sur les questions du « rapport de l'humain au pouvoir » (Abélès 2006:57), cette fleur de la modernité conjurera alors peut-être dans le renouvellement de ses objets d'investissement la « mort de l'homme » jadis pronostiquée (Foucault 1966).

De l'accouplement entre vie et histoire naquirent les corps nourris, soignés, entraînés, médicalisés, conservés. Puis vinrent les corps bioniques, ceux génétiquement manipulés, ergonomisés ou encore sexuellement déclinés en des combinaisons que n'eussent même pas osé imaginer nos lointains cousins des rives du Gange. À l'heure où la production d'un nouvel ordre mondial implique de nouvelles façons de penser le pouvoir et sa prise sur la vie, la transmutation du biologique en codes numériques se pose comme ultime avatar de ce processus de rationalisation des corps, dispositif d'un biopouvoir renouvelant le contrôle fonctionnel des individus et des populations. Convertissant les corps en autant de relais du pouvoir, la biométrie s'offre aujourd'hui comme une technologie de gestion du vivant inédite, dispositif offert à la pulsion d'emprise d'un État réaffirmant une autorité mise à mal par les courants tourmentés de la modernité liquide. Philippe Bonditti mentionnait à ce titre l'identifiant biométrique comme offrant le notable avantage de couvrir la distribution du « vivant-en-mobilité » au sein d'un espace fluide constitué de diverses échelles (locale, nationale, globale; urbaine, régionale, planétaire), amorce de ce qu'il décrivait comme la constitution d'une « géo-technopolis du *vivant-en-mobilité* » (Bonditti 2005). En une adaptation des précédentes structures disciplinaires à nos réalités héraclitéennes, la biométrie amarrerait alors les yeux du pouvoir dans la chair du sujet, réaménagement de la *communitas* en un plan que n'eussent pas désavoué un Rousseau et son projet d'une transparence totale de l'individu par rapport à la société.

Dans l'une de ses études de la société canaque, Maurice Leenhardt livrait une anecdote méritant réflexion. Désireux de mieux comprendre la contribution des valeurs occidentales aux mentalités de la société canaque traditionnelle, il interrogea un jour un vieillard qui lui fit alors la réponse suivante : « ce que vous nous avez apporté, c'est le corps » (Le Breton 1990:16). Par-là, le vieillard indiquait à l'anthropologue combien l'expérience de la colonisation s'était doublée du triomphe de ce fameux « facteur d'individuation » mentionné par Durkheim. Après avoir fait du corps de ses sujets un théâtre de la césure, vecteur d'atomisation sociale et culturelle, le séduisant Occident entreprendrait de gagner à son entreprise racoleuse d'autres sociétés, au sein desquelles corporéité et individualité se confondent bien souvent en une unicité indistincte. *Premier acte.*

Puis, le processus de la « fabrique des corps » une fois mené à bien, celui subséquent d'investissement des sujets par marquage de la chair prendrait le relais; l'agent biométrique entrerait alors en scène, dûment affublé des insignes de la respectabilité onusienne. *Deuxième acte.*

Avec le corps biométrique désormais promu au rang de mesure de sécurité planétaire, le Goliath technophile se verrait en mesure de renforcer ce mouvement de « fortification » et de « prétorianisation » de ses lignes préalablement entrepris (Bwele 2006), corollaires nécessaires à l'édification de cette nouvelle étape de son règne. Étendant les rets de son biopouvoir sur le vaste monde, il amarrerait dans une gestion algorithmique du vivant la trame de sa gouvernance globale, constitution d'un *New World Order* s'ancrant dans un « régime corporel d'exception » (Brohm 1975:83). Dessinant en de nouveaux lendemains le patron d'une énième « physionomie de la servitude » (Tocqueville 1981:19), la technologie biométrique contribuerait alors au croquis d'un ensemble systémique inédit, corps social territorialisé et quadrillé en ses moindres parcelles; un immense territoire frontalier aux dimensions d'une planète, nouveau diagramme de pouvoir que d'aucuns baptisèrent du nom d'« empire ». *Dont acte.*

Bibliographie

- Aas, Katja Franko
2006 The Body does not Lie: Identity, Risk and Trust in Technoculture. *Crime, Media, Culture: An International Journal* 2(2):143-158.
- Abélès, Marc
2006 *Politique de la survie*. Paris: Flammarion.
- Agamben, Giorgio
1997 *Homo Sacer I. Le pouvoir souverain et la vie nue*. Paris: Seuil.
1999[1998] *Remnants from Auschwitz: The Witness and the Archive*. Daniel Heller-Roazen, trans. Zone Books: New York.
2004 *Bodies Without Words: Against the Biopolitical Tattoo*. *German Law Journal* 5(2):168-9
- Assemblée Nationale française
2003 *Rapport sur les méthodes scientifiques d'identification des personnes à partir de données biométriques et les techniques de mise en œuvre*, par M. Christian Cabal (député), enregistré le 16 juin 2003. Document électronique, www.assemblee-nationale.fr/12/rap-ocst/i0938.asp#TopOfPage, consulté le 2 mai 2006.
- Balandier, Georges
1980 *Le Pouvoir sur scènes*. Paris: Balland.
1984[1967] *Anthropologie politique*. Paris: Presses universitaires de France.
1985 *Le Détour. Pouvoir et modernité*. Paris: Fayard.
1986[1971] *Sens et puissance*. Paris: Presses universitaires de France.
- Baudrillard, Jean
1972 *Le corps ou le charnier des signes*. *Topique* 9-10: 75-108.
- Bauman, Zygmunt
2000 *Liquid Modernity*. Cambridge: Polity Press.
- Boëtsch, Gilles
2006 *Anthropométrie*. In *Le dictionnaire du corps en sciences humaines et sociales*. Bernard Andrieu, dir. Pp. 26-27. Paris: CNRS Éditions.
- Bonditti, Philippe
2005 *Biométrie et maîtrise des flux : vers une « géo-technopolis du vivant-en-mobilité »?* *Cultures & Conflits* 58:131-154.
- Bowman, Erik
2000 *Everything You Need to Know About Biometrics*. *Biométrie Online*. Document électronique :

<http://biometrie.online.fr/dossiers/generalites/AboutBio.pdf>,
consulté le 18 avril 2005.

Brohm, Jean-Marie

1975 Corps et politique. Paris: J-P. Delarge.

Brömme, Arslan

2002 A Classification of Biometric Applications Wanted by Politics: Passports, Person Tracking and Fight against Terror, ifip wcc 2002, Montreal, Quebec. Document électronique, www.aviomatik.de/publications/papers/ifip_wcc2002_broemme.pdf, consulté le 7 août 2006.

Bwele, Charles

2006 Majority Report, ou l'état cyberprétorien, Agoravox, 15 septembre 2006. Document électronique, www.agoravox.fr/article.php3?id_article=13386, consulté le 19 septembre 2006.

Ceyhan, Ayse

2006a Technologie et sécurité : une gouvernance libérale dans un contexte d'incertitudes. *Cultures & Conflits* 64:11-32.

2006b Enjeux d'identification et de surveillance à l'heure de la biométrie. *Cultures & Conflits* 64:33-47.

Châles-Courtine, Sylvie

2006 Corps criminel. *In* Le dictionnaire du corps en sciences humaines et sociales. Bernard Andrieu, dir. Pp. 105-107. Paris: CNRS Éditions.

Cité des Sciences & de l'Industrie (CSI)

2005a Biométrie. Le Corps Identité. Dossier de Presse de l'exposition présentée du 29 novembre 2005 au 5 novembre 2006, Cité des sciences et de la Villette, Paris. Document électronique, http://biometrie.online.fr/dossiers/generalites/cite-des-sciences_BiometrieDP.pdf, consulté le 18 avril 2005.

2005b Biométrie : éthique et pratiques. Document électronique, http://www.cite-sciences.fr/francais/ala_cite/expositions/biometrie/ethique.php, consulté le 27 octobre 2007.

Club de la Sécurité de l'Information Français (CLUSIF)

2003 Technique des contrôles d'accès par biométrie. Rapport technique, Commission Techniques de Sécurité physique. Document électronique, www.clusif.asso.fr/fr/production/ouvrages/pdf/ControlesAccesBiometrie.pdf, consulté le 18 octobre 2006.

Communauté européenne (CE)

2004 EURODAC : un système électronique à l'échelle européenne pour identifier les demandeurs d'asile. Document électronique, http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/asylum/identification/fsj_asylum_identification_fr.htm, consulté le 15 septembre 2007.

- 2006aCréation du système d'information sur les visas (VIS) – 1e étape. Document électronique :
<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l14516.htm>, consulté le 20 septembre 2007.
- 2006bSystème d'information Schengen II. Document électronique :
<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l33183.htm>, consulté le 20 septembre 2007.
- 2006cNouvelles fonctions du SIS dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Document électronique,
<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l33198.htm>, consulté le 20 septembre 2007.
- 2007aCréation du système d'information sur les visas (VIS) – 2ème étape. Document électronique,
<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l14517.htm>, consulté le 20 septembre 2007.
- 2007bSystème d'information Schengen 2e génération (SIS II) – législation 3e pilier. Document électronique :
<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l14569.htm>, consulté le 20 septembre 2007.
- de Heusch, Luc
1992 Le corps est le miroir de la société. *In* De la souillure. Mary Douglas. Pp. 7–20. Paris: Éditions de la Découverte.
- Department of Homeland Security (DHS)
2007 10–Fingerprint Scanners to Deploy at all Ports of Entry. Document électronique,
http://www.dhs.gov/xtrvlsec/programs/gc_1194553866460.shtm, consulté le 19 novembre 2007.
- Dostie, Michel
1988 Les corps investis. Éléments pour une compréhension socio-politique du corps. Montréal: Éditions Saint-Martin.
- Douglas, Mary
1992 De la souillure : essai sur les notions de pollution et de tabou. Paris: Éditions la Découverte.
- Dubar, Claude
2005 L'identité fragilisée. Interview. Cité des Sciences et de l'Industrie, Exposition La Biométrie, Juillet 2006, Pp. 3–4. Document électronique,
http://www.cite-sciences.fr/francais/ala_cite/expositions/biometrie/nonvoyants/programme_details_1_1.htm, consulté le 24 juillet 2006.
- Euractiv
2006 Contrôle des frontières de l'Union. Publié le 10 mai 2005, mis à jour le 13 septembre 2006. Document électronique,
www.euractiv.com/fr/securite/controle-frontieres-union/article-139253, consulté le 11 juillet 2007.

- Evans-Pritchard, Edward Evan et Meyer Fortes, dir.
1987[1940] *African Political Systems*. Londres: KPI in association with the International African Institute.
- Fassin, Didier
2002 *Politiques du corps et reconnaissance de l'altérité. Actes de la journée d'hommage à Georges Balandier (13 octobre 2000). Recherches sociologiques et anthropologiques*, Louvain-la-Neuve, 2.
- Fassin, Didier et Dominique Memmi, dir.
2004 *Le gouvernement des corps*. Paris: Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Favret-Saada, Jeanne
1977 *Les mots, la mort, les sorts*. Paris: Gallimard.
- Ferret, Stéphane
1998 *L'identité*. Paris: GF Flammarion.
- Foucault, Michel
1966 *Les mots et les choses: une archéologie des sciences humaines*. Paris: Gallimard.
1975 *Surveiller et punir*. Paris: Gallimard.
1976 *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*. Paris: Gallimard.
1994 *La naissance de la médecine sociale. In Dits et écrits III*. Pp. 207-228. Paris: Gallimard.
- Galton, Francis
1892 *Finger Prints*. London and New York: Macmillan and Co.
- Garfinkel, Simson
2000 *Database Nation. The Death of Privacy in the 21st Century*. Cambridge: O'Reilly & Associates.
- Garland, David
2001 *The Culture of Control: Crime and Social Order in Contemporary Society*. Chicago: University of Chicago Press.
- Giddens, Anthony
1990 *The Consequences of Modernity*. Cambridge: Polity Press.
- Hardt, Michael et Antonio Negri
2000 *Empire*. Denis-Armand Canal Trad. Paris: Exils Éditeur.
- Hobbes, Thomas
1973[1652] *Le Corps politique*. Samuel de Sorbière Trad. Paris: Université de Saint-Étienne.
2000[1651] *Léviathan*. Paris: Gallimard.
- International Biometric Group (IBG)
2007 Site Web officiel de l'International Biometric Group. Document électronique, www.biometricgroup.com/, consulté le 15 février

2007.

Lamoureux, Diane

2007 Corps politique. *In* Dictionnaire du corps. Michela Marzano, dir. Pp. 248–252. Paris: Presses universitaires de France.

Le Breton, David

1990 Anthropologie du corps et modernité. Paris: Presses universitaires de France.

2006 Anthropologie du corps. *In* Le dictionnaire du corps en sciences humaines et sociales. Bernard Andrieu, dir. Pp. 24–25. Paris: CNRS Éditions.

Leibniz, Gottfried Wilhelm

1954[1714] Principes de la nature et de la grâce fondés en raison : principes de la philosophie ou monadologie. Paris: Presses universitaires de France.

1954 Principes de la nature et de la grâce fondés en raison : principes de la philosophie ou monadologie. André Robinet, dir. Paris: Presses universitaires de France.

Lévi-Strauss, Claude

1949 Les structures élémentaires de la parenté. Paris: Presses universitaires de France.

1968[1959] Anthropologie structurale. Paris: Plon.

Lévine, Eva et Patricia Touboul

2002 Le corps. Paris: GF Flammarion.

Lyon, David

2003 Surveillance after September 11. Cambridge: Polity Press.

Mauss, Marcel

1936[1934] Les Techniques du Corps. *Journal de Psychologie Normale et Pathologique* 32(3–4). Document électronique, http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss_marcel/socio_et_anthropo/6_Techniques_corps/Techniques_corps.html, consulté le 8 août 2007.

McMahon, Z.

2005 Biometrics: History. Indiana University, Indiana University Computer Science Department, 24 janvier 2005. Document électronique, www.cs.indiana.edu/~EzmcMahon/biometrics-history.htm, consulté le 5 octobre 2006.

Mihahi, Ciprian

2004 Biopouvoir et identité. Stratégies de déconstruction du sujet à partir de Michel Foucault. *Arches*, n° 3. Document électronique : <http://multitudes.samizdat.net/Biopouvoir-et-identite-Strategies.html>, consulté le 3 février 2007.

National Science and Technology Council (NSTC)

- 2006 Biometrics History. Committee on Technology, Committee on Homeland and National Security (NSTC) Subcommittee on Biometrics. Document électronique, www.biometricscatalog.org/NSTCSubcommittee/BiometricsIntro.aspx, consulté le 14 juillet 2006.
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
2007 Site Web officiel de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Document électronique : www.icao.int/fr/, consulté le 15 septembre 2007.
- Piazza, Pierre
2005 La fabrique « bertillonienne » de l'identité. *Labyrinthe* (6):33-50. Document électronique, <http://revuelabyrinthe.org/document453.html>, consulté le 20 novembre 2007.
- Platon
1992 *Timée*. Luc Brisson, trad. Paris: GF Flammarion.
- Poirée, Julie
2006 *Pouvoir*. In *Le dictionnaire du corps en sciences humaines et sociales*. Bernard Andrieu, dir. Pp. 389-390. Paris: CNRS Éditions.
- Rancière, Jacques
2005 *La haine de la démocratie*. Paris: La Fabrique éditions.
- Rivière, Claude
1984 *Anthropologie politique*. Paris: Armand Colin.
- Tocqueville, Alexis de
1981[1835-1840] *De la démocratie en Amérique*. Tome II. Paris: Garnier-Flammarion.
- Valéry, Paul
1934 *L'idée fixe*. Paris: Gallimard.
- Van der Ploeg, Irma
1999 *Written on the Body: Biometrics and Identity*. *Computers and Society* March:37-44.
- Wasserman, Elizabeth
2005 *Ridge Says RFID Can Protect the U.S.* *RFID Journal*. Document électronique, www.rfidjournal.com/article/articleview/1499/1/1/, consulté le 11 avril 2005.
- Wikipédia
2007a *Système d'information Schengen*. Document électronique, http://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_d%27information_Schengen, consulté le 15 septembre 2007.
2007b *Eurodac*. Document électronique, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Eurodac>, consulté le 20 décembre 2007.

2007cBiométrie. Document électronique:

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Biom%C3%A9trie>, consulté le 20 septembre 2006.

Woodtli, Patrick F.

2007 RFID et « War on Terror ». Le cas d'US-VISIT. ERTA-Équipe de recherche sur le terrorisme et le contre-terrorisme. Document électronique,
http://www.erta-tcrg.org/cr6224/2007/rfid_intro.htm

2008 Cerbère au temps des « bio-maîtres ». La biométrie, servante-maîtresse d'une nouvelle ère biopolitique? Le cas du programme US-VISIT. Mémoire de Maîtrise (à paraître), Département d'anthropologie, Université de Montréal.

Résumé/Abstract

Favorisés par la croisade déclarée à l'hydre terroriste, les dispositifs biométriques poursuivent leur formidable entreprise de quadrillage du réel, numérisant la chair humaine sur fond d'intensification des politiques de sécurité. L'adoption en mai 2003 par l'*Organisation de l'aviation civile internationale* d'une nouvelle génération de passeports intégrant l'identifiant biométrique confirmait la tendance, consacrant cette technologie au titre de standard identificatoire planétaire. Vecteur de légitimité sociale et politique, le corps se voit désormais sommé de « dire » la vérité du sujet, autorisant ou déniait l'accès des individus aux espaces et services requis. Signant l'apparition de mediums d'identification supplémentaires, ces nouvelles technologies nimbent la corporéité d'attentes et de représentations spécifiques, sous-texte dont il convient de dégager les traits constitutifs. Nous proposons une réflexion anthropologique autour d'un corps actuellement transcodé en patrons d'information numériques, rempart de la sécurité des populations et pièce maîtresse d'un nouveau diagramme de pouvoir.

Mots clés : Biométrie, corps, pouvoir

In a time marked by the "War on Terror," a strong investment is being made in biometric technologies. Boosted by new security policies, the far-reaching possibilities of these technologies are quickly expanding. With the decision of the *International Civil Aviation Organization* to implement a new generation of passports based on the biometric identifiers, there has been a tendency for such technologies to acquire a global scale. In the name of public security, the body is currently being transformed into a new kind of access card. More than a simple identification technique, biometrics converts the citizen's flesh into a repository of social and political truth. The aim of this paper is to explore, from an anthropological point of view, the significance of such technologies in relation to notions of the body and power.

Keywords: Biometrics, Body, Power

Patrick F. Woodtli
Candidat à la maîtrise
Département d'anthropologie
Université de Montréal
pfwoodtli@msn.com